



COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

Procès-Verbal réglementaire N° 02

Réunion restreinte du : 01 octobre 2020

Membres présents : Albert GUESNON - Jean GUYONNET - Serge LOVEIKO - Christian VANTHUYNE

Conformément à l'article 20 de l'annexe 3 des Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

FORFAITS					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - SERIE GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
23057241	BLAINVILLE USM 3	Seniors	Depart 4 - C	FORFAIT (1)	46,00 €
23156268	TROARN FC 1	U 13 F	Depart 2 -U	FORFAIT (1)	8,00 €
23156276	CAEN SUD OUEST 1	U 13 F	Depart 2 - U	FORFAIT GENERAL	24,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON